



## Augmentation de salaire seulement après mon retour de congé mater

Par **FANIEN**, le **27/02/2008** à **12:24**

Bonjour,

Je travaille depuis bientôt 8 ans à temps complet dans la même entreprise.

Je suis enceinte de 3 mois. Mon employeur et mes collègues sont tous au courant bien que je n'ai pas déclaré officiellement ma grossesse.

Mon congé maternité commencera approximativement courant août 2008 et je reprendrai mon travail en janvier 2009.

À ce jour, nous avons tous fait une demande de prime exceptionnelle et nous avons tous fait une demande d'augmentation de salaire.

Je n'ai pas été augmenté depuis 1 an, et d'après mon travail que j'effectue et le travail en plus donné dans le temps et les grilles de salaires en général, je mérite cette augmentation.

Actuellement je touche 27900 Euros par an.

Mon employeur m'a accordé une prime de 1000 Euros net ce qui est très bien.

Mon employeur m'augmente de 2000 euros brut par an pour passer à 30000 euros brut par an.

Seulement, mon employeur m'accorde cette augmentation qu'à mon retour de congé maternité

pas avant. J'ai alors demandé pourquoi je ne l'avais pas dès maintenant comme d'autre ont eu droit, car cette augmentation est justifiée par le travail que j'effectue tous les jours!, on m'a répondu tout simplement que je l'aurais à mon retour pour être sûr que je revienne travailler!!

Est ce que mon employeur à le droit? c'est un peu comme une carotte devant une mûle!